

MAI / 2026



FACE À LA CRISE, L'UNSA DEMANDE DES MESURES CONCRÈTES !

HEXAFRET

Le 16 avril, face à l'inflation et à la hausse significative du coût du carburant, l'UNSA-Ferroviaire a adressé un courrier à la direction pour demander l'attribution d'une prime exceptionnelle. Cette demande vise à apporter un soutien concret aux salariés confrontés à l'augmentation continue du coût de la vie.



**NOTRE
COURRIER
À LA DIRECTION**

Une démarche solidaire

- **Soutenir les salariés** d'Hexafret dans leur quotidien.
- **Apporter une réponse collective** et organisée à une situation économique qui pèse directement sur le pouvoir d'achat et la qualité de vie.

Le 4 mai, nous avons été reçus par le PDG et la Directrice des Ressources humaines d'Hexafret.

Prochaine étape

Nous attendons une réponse de la Direction avant la fin du mois de mai et restons pleinement vigilants quant à l'évolution de la situation.

Un engagement de la direction

Cet échange constructif nous a permis d'exprimer clairement la difficulté actuelle rencontrée par les salariés et son impact direct sur les budgets des familles cheminotes.

À l'issue de cette réunion, la direction a pris acte de nos revendications et s'est engagée à :

- Examiner notre demande avec sérieux et diligence,
- Étudier les différentes options possibles.

L'UNSA-FERROVIAIRE POURSUIVRA SON ACTION POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES SALARIÉS, FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX ET OBTENIR DES RÉPONSES CONCRÈTES.



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

, Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique du 6 janvier 1978 modifiée et libertés ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.

